

Risques de noyade : le point sur les bonnes pratiques



L'été approche à grands pas et la chaleur avec lui. Une condition idéale pour faire un petit plongeon dans sa piscine ou lors d'un week-end au bord de la mer. Face à l'augmentation des noyades en été, le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques rappellent les conseils pratiques et les comportements à adopter pour se baigner.

En vacances ou hors de chez soi (mer, lac, étangs...) :

- Baignez-vous toujours avec vos enfants ou désignez un seul adulte responsable de la surveillance ;
- Choisissez les zones de baignade surveillées et respectez les interdictions ;

Dans votre piscine ou celle d'un ami :

- Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne ;
- Ne vous absentez pas, même quelques instants ;
- Soyez particulièrement vigilant lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) : après la baignade, veillez en particulier à retirer l'échelle d'accès et à installer les dispositifs de sécurité lorsqu'ils existent (alarme, couverture...).
- Pour les adultes, ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.

Le numéro d'appel d'urgence européen est le 112 et le numéro d'urgence en mer est le 196.

Tout ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès (dont la moitié pendant la période estivale), ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans (*source service public*).

En partenariat avec les ministères de la santé et des sports, une campagne de prévention des noyades a été réalisée. Ci-dessous une vidéo avec des témoignages de parents qui reviennent sur le drame qui les a touchés.